



SYNDICAT DE DEFENSE DES POLICIERS MUNICIPAUX

1^{er} Syndicat National Professionnel

Communiqué
D E P R E S S E

PARIS, le 4 février 2015.

21 heures.

En raison du plan Vigipirate relevé au niveau Alerte ATTENTAT pour les Alpes-Maritimes, le SDPM, 1^{er} syndicat national professionnel, appelle l'ensemble des policiers municipaux de ce département, qui seraient dépourvus d'armes de poing, à se retirer de la voie publique en faisant valoir leur droit de retrait, comme cela a déjà été fait en Ile de France.

Le Gouvernement et les Maires doivent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité physique des policiers municipaux.

Si les Policiers Municipaux ne peuvent protéger leur propre vie, ils ne sauraient protéger la vie de leurs concitoyens.

Les Policiers Municipaux bénéficient d'une formation similaire à leurs collègues nationaux et sont exposés à l'insécurité, au même titre que les forces d'état.

Pour preuve, ce sont encore des Policiers Municipaux qui ont procédé, hier, à l'interpellation de l'agresseur des militaires à Nice, avant même l'intervention de la Police Nationale. Les dispositifs municipaux ont été déterminants dans l'évolution de cette enquête.

Seuls 45% des policiers municipaux de France sont équipés d'armes à feu.

Nous appelons les autres syndicats de police municipale, responsables et soucieux de la vie de leurs camarades à suivre la même voie.

Le Président National,

Cédric MICHEL



WWW.SDPM.NET

 06.22.71.42.45